

5. Quelles sont les dépenses en immobilisations qu'on a l'intention de faire aux fins de la télévision et de la radiodiffusion dans chacun des centres susmentionnés en 1963 et en 1964?

L'hon. M. Pickersgill: La Société Radio-Canada m'a fourni les renseignements suivants:

	Réseau		
	1960-61	1961-62	1962-63
Toronto	1,293	1,252	1,239
Montréal (anglais seulement)	158	195	222
Vancouver	94	126	120
Winnipeg	139	169	122
Halifax	97	110	122

	Local-Régional		
	1960-61	1961-62	1962-63
Toronto	397	514	500
Montréal (anglais seulement)	377	500	550
Vancouver	664	637	582
Winnipeg	514	575	646
Halifax	594	773	820

	1960-61	1961-62	1962-63
3. Télévision			
Halifax	1,980,753	59,286	186,497
Montréal	1,135,422	768,310	329,036
Toronto	1,093,853	1,012,261	1,014,189
Winnipeg	492,838	81,615	299,550
Vancouver	293,141	160,779	144,152

	1960-61	1961-62	1962-63
4. Radio			
Halifax	26,409	38,292	246,413
Montréal	58,660	45,076	181,939
Toronto	94,861	142,750	102,050
Winnipeg	25,124	1,173	59,122
Vancouver	24,388	20,757	61,338

5. La Société ne peut guère faire connaître ses prévisions relatives aux dépenses en immobilisations avant que le Parlement les ait étudiées.

STATION DE L'ARC, À SUMMERSIDE (Î. P.-É.)—
LOCATION DE TERRAIN

Question n° 947—L'hon. M. MacLean:

1. A-t-on loué à bail un terrain sur la propriété du ministère de la Défense nationale à la station de l'ARC de Summerside, à une compagnie pétrolière qui y construirait une station-service? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de la compagnie?

2. Quel est le loyer annuel ou quels sont les frais de bail?

3. Quel service, s'il en est, l'ARC doit-elle fournir en ce qui concerne la protection contre l'incendie, l'enlèvement de la neige ou tout autre avantage?

4. La compagnie a-t-elle le droit de fournir l'essence et l'huile aux gens qui n'appartiennent pas au personnel militaire?

5. La station-service est-elle obligée de payer les impôts de la localité?

[M. Prittie.]

6. Est-ce une coutume acceptée d'installer des stations-service publiques sur des bases militaires au Canada?

Réponse: 1. Aucun terrain n'a été loué à bail à une compagnie de pétrole. Cependant, en vertu d'un accord entre la *Canadian Petrofina Limited* et l'officier commandant de la station de l'ARC, à titre d'administrateur de fonds non publics, la *Canadian Petrofina Limited* construit sur les terrains de la base mis à sa disposition par l'officier commandant des stations-service qui, une fois terminées, appartiendront à l'officier commandant qui les exploitera à titre d'administrateur de fonds non publics.

2. L'officier commandant n'a aucun loyer à verser pour le terrain.

3. Les services suivants sont fournis par les installations de la station de l'ARC:

a) chauffage: \$1.50 les 1,000 livres de vapeur calculée d'après un indicateur de circulation de vapeur ou de condensation. Si le gaz naturel est la source de chaleur, le taux sera modifié à la discrétion du quartier-général de l'Aviation;

b) électricité: payée d'après compteur au prix coûtant majoré de 10 p. 100;

c) eau: payée d'après compteur au prix coûtant majoré de 10 p. 100;

d) service d'égout: 75 p. 100 du compte d'eau;

e) enlèvement des ordures: taux uniforme de \$5.00 par mois;

f) enlèvement de la neige: aucun frais fixe n'a été calculé, car le coût varie d'après les saisons. On exigera le prix coûtant majoré de 10 p. 100.

4. La compagnie n'aura rien à voir à l'exploitation de la station-service. L'officier commandant, à titre d'exploitant, pourra vendre seulement aux membres des forces armées, à leurs familles et aux employés civils du ministère de la Défense nationale.

5. Il incombe à l'officier commandant de payer tous les frais, taxes, redevances et droits de permis qui peuvent légalement être imputés aux installations sur le terrain ou pour tout commerce exploité sur les lieux.

6. En général, on n'installe pas de stations-service civiles sur les bases militaires; cependant, aux endroits où il n'y a pas de services d'essence suffisant, on permet l'établissement de services comme celui de Summerside.

VOIES FERRÉES, À CAMP BORDEN, EN ONTARIO

Question n° 956—M. Madill:

1. Combien y a-t-il, au camp Borden, de milles de voies ferrées appartenant au gouvernement (ministère de la Défense nationale)?

2. Combien d'hommes sont affectés à l'entretien de ces voies?